

éveil la curiosité de quelque chercheur et si celui-ci vient puiser dans nos archives du Service Historique de l'Armée au Château de Vincennes. Je pense qu'il y trouvera bien d'autres éléments qui peuvent lui manquer, et qui pourront lui permettre de compléter ou de vérifier sa documentation pour une étude démonographique du pays laonnois, ou pour un tableau de la vie agricole dans le département de l'Aisne au XIX^e siècle.

Lieutenant-Colonel
Henri de BUTTET

Différend survenu entre le Principal du Collège de Laon et le Colonel Commandant le 29^e Régiment d'Artillerie

(Mars-Avril 1876)

L'affaire se passa en mars et avril 1876. A cette époque, le collège de Laon se trouvait encore à l'extrême orientale de la rue Vinchon, dans l'ancien couvent des Minimes disparu à la Révolution. Dans cette maison sont logés actuellement l'intendance et le génie militaire.

C'était le collège du pauvre professeur Delteil de Champfleury et de l'historien Lavis. Ce fut, du reste, un lieu prédestiné pour l'enseignement puisqu'à l'époque d'Anselme de Laon, des étudiants de l'*« École de Laon »* devaient se trouver, à cet endroit, dans l'*« hôpital »* Saint-Nicolas Cordelle fondé, au VII^e siècle, par un archidiacre à l'usage des écoliers pauvres. A cet hôpital succéda, en 1235, le prieuré de Saint-Nicolas de l'ordre du Val des Écoliers, qui précéda le couvent des Minimes fondé seulement sous Louis XIII et donna son nom de *« Val des Écoliers »* à la partie centrale de la rue Vinchon jusqu'à la Révolution.

La porte monumentale de cette maison est très jolie : elle date du début du XVII^e siècle et est encadrée par quatres pilastres cannelés, deux de chaque côté, surmontés de chapiteaux corinthiens. Au-dessus, se trouve un entablement classique surmonté d'un fronton semi-circulaire. Dans la cour située derrière cette porte, on peut voir à gauche une salle voûtée avec croisées d'ogives.

Le collège, devenu lycée, a été transféré en 1883 à l'ouest du plateau dans le grand bâtiment de briques rouges où il se trouve toujours.

Par ailleurs, le deuxième monument dont il va être parlé dans cette histoire, était une caserne construite en 1783 sur un terrain cédé par le duc d'Orléans, le futur Philippe Égalité « apanagiste » de Laon et des environs, à la ville de Laon, pour y loger un régiment de Dragons de la Reine à partir de 1788. Par la suite, on y casernera des lanciers et enfin des artilleurs. Le 29^e régiment d'artillerie y tint garnison de 1878 à la guerre de 1914. On l'appelait le quartier Hanique.

Cette caserne bombardée pendant quatre ans par l'artillerie française, fut détruite à cette époque. On ne la reconstruisit pas et on édifia à sa place, en 1929-30, le lycée de jeunes filles actuel. Le magnifique fronton triangulaire décoré d'une Minerve casquée, qui surmontait l'entrée principale, a été remonté sur le bâtiment central du quartier Foch à Semilly.

Après ce long préambule, voici les faits tels qu'ils résultent de la correspondance échangée entre le principal du collège Duval d'une part et le colonel Fiaux commandant le 29^e régiment d'artillerie, le maire de Laon Glatigny, l'inspecteur d'académie de l'Aisne Brétignière et le recteur de Douai Fleury, de l'autre, en mars-avril 1876. J'ai retrouvé, en effet, cette correspondance dans les archives du ministère de l'instruction publique, car cette affaire courtelinesque est allée jusqu'au ministre ainsi que nous allons le voir.

Depuis 1873, une partie des élèves du collège de Laon se rendait, en application d'instructions ministérielles, deux fois par semaine, le jeudi et le dimanche, à la caserne du Champ-Saint-Martin pour y suivre des leçons d'équitation. C'était ce qu'on appellerait aujourd'hui de la préparation militaire. Ces leçons constituaient une des mesures prises par le gouvernement, à la suite de la défaite de 1870-71, pour restaurer l'armée française. La loi militaire instituant le service militaire obligatoire pour tous date du reste de 1873.

Au début, tous les collégiens se rendaient en rang, du collège à la caserne sous la conduite d'un maître d'étude. Mais le principal Duval décida, peu de temps après, que les externes qui habitaient dans le quartier Saint-Martin, attendraient leurs camarades internes conduits par le répétiteur, à l'entrée de la caserne. Il prit cette décision pour leur éviter de faire deux fois le trajet assez long entre le collège et le Champ-Saint-Martin. Mais, peu à peu, ces jeunes gens entrèrent dans la caserne sans attendre l'arrivée de leurs camarades. D'après le colonel Fiaux, ils ne saluaient pas le chef de poste, puis couraient au hasard dans les cours, entraient dans les écuries, demandaient aux canonniers de leur seller tel ou tel cheval et allaient même jusqu'à regarder « curieusement » les officiers supérieurs sans les saluer !

Pendant trois ans, l'autorité militaire ne protesta pas, ce qui est vraiment extraordinaire. Alors, le principal laissa faire puisque les militaires qui étaient les premiers intéressés, ne disaient rien.

Puis, brusquement, le 9 mars 1876, le répétiteur et plusieurs élèves furent interpellés par l'adjudant-major qui était alors le lieutenant Vallier, le chef de poste et un capitaine.

Là, les versions varient suivant qu'il s'agit du colonel ou du principal. Pour le premier, ces officiers et ce sous-officier leur demandèrent seulement de les saluer. Pour le second, d'après l'enquête à laquelle il s'est livré auprès des élèves, ces militaires ajoutèrent des injures à leurs demandes. D'après l'élève Fauvelle de Rhétorique, le capitaine s'était servi d'un terme qui ne peut pas être répété et peut à peine se dire en latin. L'élève Tilorier de la classe de philosophie avait été menacé de la manière suivante par l'adjudant-major : « La prochaine fois je le f... à la porte ! » Le même adjudant-major avait fait rétrograder les élèves Georges Couturier et Camille Lemoine de la cour à l'entrée du quartier. Enfin, l'élève Authier avait été forcé par le factionnaire de saluer le chef de poste quoique celui-ci fût invisible, puisqu'il se trouvait à l'intérieur de son corps de garde.

Le principal ne s'était pas irrité seulement de ces injures faites à ses élèves mais aussi de ce qu'on ne l'eût pas averti directement de l'obligation de saluer maintenant le poste et l'adjudant-major, contrairement à l'usage qui s'était établi depuis trois ans.

Le 11 mars 1876, le principal écrivit une lettre très violente au colonel, où, après avoir relaté ces faits, il concluait de la manière sublime que voici :

Il demandait d'abord s'il y avait maintenant une formalité à remplir à l'entrée du quartier, puis il écrivait : « J'ai l'honneur de vous déclarer... que s'il y a une formalité à remplir... je compte conduire moi-même mes élèves... et, en les conduisant, remplir cette formalité..., mais en la remplissant de ne saluer personne du poste et de défendre à mes élèves de saluer... et cela pendant un certain temps, pour répondre aux procédés qui ont été employés... ».

Ce que l'inspecteur d'académie de l'Aisne interpréta plus tard comme une prétention de rentrer dans la caserne, avec ses élèves, passant en triomphe, chapeau et casquettes en tête, devant le poste. C'est tout juste si la fanfare du collège ne devait pas précéder ce cortège triomphal !

Le principal alla même plus loin encore, dans cette lettre du 15 mars, car il osa ajouter : « Je vous serai obligé, en même temps de me faire connaître quelle satisfaction vous avez cru devoir nous donner ». Ce qui signifiait qu'il provoquait le colonel en duel !

Dans sa réponse celui-ci ne releva pas, du reste, le défi. Il

se contenta de répliquer au principal en donnant sa version des faits, version que j'ai déjà rapportée. Il ajoutait que, par suite, il n'avait pas de satisfaction à donner. Puis il protesta contre le projet du principal d'entrer dans la caserne sans saluer personne. Il édicta, enfin, un nouveau règlement : Désormais, les externes devront attendre les internes à l'origine du Champ-Saint-Martin, loin de la porte d'entrée de la caserne.

Alors, ensemble, en ordre et sous la conduite d'un maître d'étude ils arriveront au quartier. Le répétiteur saluera le chef de poste, se fera reconnaître en prononçant le mot de passe suivant : « Les élèves du collège que je conduis au manège ». Il les conduira ensuite en rang par deux jusqu'au manège. Il devra saluer les officiers supérieurs qu'il rencontrera, l'adjudant-major, l'officier instructeur. Le colonel souligna dans sa lettre tous les verbes « *saluer* ».

Puis le maître d'étude viendra chercher les élèves de la deuxième reprise au même point et les mènera au manège de la même manière.

Le colonel concluait en écrivant que si le principal conduisait lui-même ses élèves il devrait se conformer à cette règle !

L'affaire ne resta pas au niveau du principal et du colonel. De proche en proche par la voie hiérarchique elle alla très rapidement jusqu'aux ministres intéressés !

En effet, dès le 13 mars, le général commandant la 5^e brigade de l'Aisne à Soissons en avisait le général commandant la 3^e division à Amiens. Ne prenant pas totalement le parti de son subordonné, le colonel du 29^e régiment d'artillerie, il pensait qu'il y avait eu des exagérations de part et d'autre, mais il ajoutait, tout de même, que le principal avait été beaucoup trop loin.

Ce pauvre principal fut désavoué par la suite par le maire de Laon Glatigny et par ses supérieurs : l'inspecteur d'académie de l'Aisne Brétignière et le recteur de l'académie de Douai Fleury. Glatigny, maire de Laon de 1871 à 1887, intervenait le 16 mars parce que le collège était communal, donc entièrement tributaire du budget municipal pour toutes les questions matérielles. Son action était officielle d'après lui, alors que le principal la considérait comme purement officieuse. En tout cas, il regretta vivement l'attitude du principal dans cette affaire qu'il était si facile d'arranger au début (ce sont les termes mêmes qu'il emploie). Il l'engageait avec insistance à ne pas y persister, « car », ajoutait-il « elle pourrait avoir pour vous des résultats fâcheux ». A cette menace rédigée sur un ton comminatoire, le sang du bouillant principal ne fit qu'un tour : il répondit : « Comme j'ai la douleur de voir que je ne suis plus en communauté de sentiments avec vous... j'ai l'honneur de vous déclarer qu'aujourd'hui ou demain, j'adresserai à M. le Ministre de l'Instruction Publique une demande de changement ! »

L'Inspecteur d'Académie Brétignière transmit le 17 mars le

dossier de l'affaire au recteur de l'Académie de Douai Fleury. Il trouvait surtout « téméraire » la décision du principal de rentrer dans la caserne à la tête de ses élèves sans saluer personne.

Dans un but d'apaisement, il ajoutait que les leçons d'équitation devaient se terminer à la fin du mois. Donc les élèves ne perdraient que quatre leçons, si l'on ne pouvait arranger l'affaire.

Dès le 18 mars, le recteur Fleury envoyait une lettre de réprimande à Duval, le principal. Mais celle-ci était rédigée en termes très mesurés. Car Duval s'était montré auparavant un très bon principal : le recteur commence donc par lui jeter des fleurs : « Votre administration a été si intelligente et si heureuse... ». Plus tard, le 10 avril, il écrira au ministre que Duval a réellement relevé le collège de ses ruines depuis que la direction lui en avait été confiée.

Il lui reproche ensuite surtout d'avoir autorisé les externes à se rendre seuls à la caserne, osé demander une « satisfaction » au colonel et communiqué le dossier au maire sans en avoir préalablement avisé l'Inspecteur d'Académie.

Quant à sa demande de changement, il le pria d'attendre la fin de l'année scolaire pour obtenir satisfaction. Cela était dans son intérêt même car jamais un principal d'un bon collège n'aurait accepté de permutter en cours d'année scolaire. Duval aurait ainsi risqué d'être envoyé dans un tout petit établissement qui n'aurait pas correspondu à ses brillants états de services antérieurs.

Fleury essaya d'étouffer l'affaire, mais elle arriva tout de même aux oreilles du ministre de l'instruction publique, sans doute par la voie hiérarchique de l'armée. Le 10 avril il dut faire son rapport. Il demanda qu'on donnât si c'était possible un collège équivalent à Duval après les vacances de Pâques, sinon qu'on fasse cette mutation en fin d'année scolaire. Le ministre se rangea à l'avis de son subordonné et une note manuscrite en tête du rapport du recteur nous apprend qu'il ordonna de ne pas donner de suite à cette affaire.

Le palmarès du collège de Laon pour l'année 1875-1876 nous montre que le principal était encore là lors de la distribution des prix faite le 7 août 1876. Par contre, l'année suivante, un autre principal, Chemet, l'avait remplacé.

Quelle conclusion peut-on tirer de cette petite histoire pour l'histoire générale ? Peu de chose. Mais, tout de même, 1876 et 1877 sont des époques capitales dans l'histoire du début de la Troisième République. Les lois constitutionnelles de 1875 venaient d'être votées, le nouveau gouvernement était républicain modéré et s'appuyait sur un parlement républicain. Mais Mac-Mahon, monarchiste, était encore président de la République et il s'était réservé la nomination des ministres de la guerre, de la marine et des affaires étrangères. Le 16 mai 1877, il es-

saya de reprendre complètement le pouvoir, mais les électeurs le désavouèrent. De nombreux officiers étaient encore, sans doute, monarchistes alors que les enseignants étaient républicains. Peut-être le différend entre notre colonel et notre principal n'était-il que le reflet des luttes politiques d'alors ?

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES

1° — Paris, Archives Nationales : Fl7 8419 : (Collège de Laon : personnel et affaires diverses, XIX^e siècle) dont le microfilm est conservé aux Archives départementales de l'Aisne sous la cote : 1 Mi 139 (R 1-4).

Les vues concernant la querelle entre le principal et le colonel ont été tirées sur papier photographique. Nous avons ainsi 24 photocopies de format 21 cm × 27 cm, qui sont conservées sous la cote J 1326.

2° — Année scolaire 1875-1876. Collège de Laon. Distribution solennelle des prix faite le lundi 7 août 1876... (Université de France, Académie de Douai) - (Laon, Le Vasseur, 1876. In 8°, 45 p.).

Année scolaire 1876-1877. Collège de Laon. Distribution solennelle des prix faite le lundi 6 août 1877. (Université de France, Académie de Douai) - (Laon, Le Vasseur, 1877. In 8°, 39 p.).

3° — Chastenet (Jacques), Histoire de la Troisième République. I - L'enfance de la Troisième (1870-1879) - (Paris, Hachette, 1952. In 8°, 358 p., couv. ill.).

G. DUMAS

*Directeur des Archives
de l'Aisne.*